

Si personne ne travaille pour toi, que personne ne décide pour toi.

Pour la seconde fois, nous, travailleurs et travailleuses des Très Petites Entreprises (TPE), sommes appelés à voter pour élire nos représentants. Nous sommes environ 4,5 millions à être concernés par ces élections qui se dérouleront aux mois de novembre et décembre 2016. La plupart d'entre nous, travaille dans des entreprises de 2 à 3 salariés.

La **Confédération Nationale des Travailleurs - Solidarité Ouvrière** se présente au niveau national et interprofessionnel et compte sur tous pour faire le choix d'un syndicalisme de lutte.

1 Voter CNT-Solidarité Ouvrière, pour défendre nos droits et en gagner de nouveaux !

Dans les entreprises de plus de 11 salariés, il y a obligation d'organiser des élections de délégués du personnel. Dans les TPE où nous travaillons, cette obligation n'existe pas et pourtant, nous aussi nous avons des droits à défendre !

Nos droits justement, dans les TPE, sont trop souvent bafoués : heures non payées, temps de travail, conditions d'hygiène et de sécurité non respectées, contrats frauduleux... La liste est longue.

Les TPE permettent aussi largement de contourner les droits du travail et syndicaux dans le cadre de la sous-traitance. Bien souvent, derrière une pseudo proximité avec l'employeur, c'est le règne du « Tais-toi, fais ce que je te dis ou t'es viré ! ». Mais ce n'est pas une fatalité !

Il faut s'organiser, se regrouper et lutter contre ces injustices qui détériorent nos vies. Se syndiquer, c'est rompre l'isolement, c'est dire NON à l'exploitation et au mépris, c'est résister et lutter ensemble pour défendre ses droits et en gagner de nouveaux !

C'est ce que font au quotidien les hommes et les femmes qui ont choisi de s'organiser avec la CNT-Solidarité Ouvrière. Nettoyage, bâtiment, restauration hôtellerie, services à la personne... la CNT Solidarité Ouvrière développe un outil syndical au service des travailleuses et des travailleurs.

2 La CNT-Solidarité Ouvrière : Un syndicat indépendant, autogestionnaire, combatif et révolutionnaire !

La CNT-Solidarité Ouvrière fonctionne exclusivement grâce aux cotisations de ses adhérents, sans subventions de l'État ou du patronat. C'est la garantie de son indépendance. La CNT-Solidarité Ouvrière développe un syndicalisme d'industrie. Les travailleurs et les travailleuses d'une même "industrie", quels que soient leurs statuts ou employeurs, adhèrent au même syndicat à un échelon géographique donné.

La CNT-Solidarité Ouvrière se donne les moyens de la défense de nos acquis en combinant une pratique juridique offensive et une solidarité active sur le terrain.

... suite page 4



Nettoyage

Depuis plus de 20 ans, les syndicats du nettoyage de la CNT - Solidarité Ouvrière luttent pour faire respecter les droits des salariés de notre profession.

Nous sommes près de 500 000 salariés à travailler dans des entreprises de nettoyage et à subir la loi du patronat.

La réalité, c'est :

- la sous-traitance généralisée,
- des journées de travail fractionnées (prestations tôt le matin et tard le soir),
- des temps partiels imposés,
- des contrats de remplacement,
- un manque de considération et de formation,
- des salaires de misère,
- une vie de famille compliquée,
- Et surtout, une lutte quotidienne contre la fraude des employeurs qui profitent de la méconnaissance de nos droits (sur le paiement et les majorations heures supplémentaires, de nuit, de jours fériés, abus dans la mise en œuvre des clauses de mobilité,...),

- Face à cette situation, des grèves victorieuses ont été conduites contre les patrons de la propreté et les donneurs d'ordre (OMS à Paris, hôtel Villa Massalia à Marseille, ...) qui montrent qu'il est possible de gagner.

Avec la CNT-Solidarité Ouvrière, nous revendiquons :

- la suppression de la sous-traitance et l'égalité de traitement des salariés du donneur d'ordre et de l'entreprise de nettoyage,
- réorganisation de la profession pour des horaires de travail décents,
- la suppression de toutes les clauses de mobilité,
- le respect de la loi sur le travail à temps partiel (minimum 26 heures hebdomadaires),
- l'augmentation des salaires,
- la négociation d'une convention collective unique pour tous les salariés de la propreté,
- la généralisation d'un véritable 13^e mois,
- un réel droit à la formation,
- l'arrêt de la pratique de l'abattement pour le calcul des cotisations sociales (qui conduit à une baisse des prestations maladie maternité, chômage et retraites).

Votez pour la CNT - Solidarité Ouvrière



Hôtellerie et restauration

Dans la restauration et l'hôtellerie, notre condition est de plus en plus mauvaise.

Nous subissons chaque jour des conditions de travail d'un autre âge qui favorisent les tensions entre les travailleurs et conduisent au chacun pour soi encouragé par les patrons : des salaires qui ne permettent pas de vivre, des contrats de travail précaires, des plannings donnés à la dernière minute et des journées sans fin qui chamboulent notre vie de famille, notre dignité piétinée par le mépris des patrons, nos droits sociaux et syndicaux bafoués, ... Pour faire face et résister à cette situation, nous devons ne pas rester seul. Même dans les très petites entreprises, l'entraide entre les travailleurs est possible et permet de se défendre contre les patrons.

Avec la CNT-Solidarité Ouvrière, nous revendiquons :

- le respect des conventions collectives et du droit du travail,
- la reconnaissance des qualifications (pas de commis de cuisine payé comme plongeur),
- le paiement de toutes les heures travaillées,
- la transformation des CDD en CDI,
- la suppression des contrats d'extra,
- une indemnité spéciale pour les salariés finissant après minuit (paiement du taxi),
- la majoration à 100% du travail du dimanche, du travail de nuit et des jours fériés,
- un 13^e mois pour tous,
- la régularisation de tous les travailleurs sans papier,
- le respect de la liberté syndicale.



Services à la personne

Les services à la personne (aide à domicile, petit jardinage, garde d'enfant au domicile...) sont des activités essentielles pour des millions de bénéficiaires (personnes dépendantes, handicapées, familles...).

Et pourtant les intervenants de notre secteur (à plus de 90 % des femmes) souffrent d'un manque de considération criant et de conditions de travail déplorables. La liste des difficultés quotidiennes est longue :

- Faible rémunération (et des temps d'habillage et de déshabillage non comptés dans le volume horaire de travail par exemple),
- Temps partiel imposé,
- Exposition accrue aux risques professionnels (troubles musculo-squelettiques, stress accru...), plus élevée aujourd'hui que dans le secteur du bâtiment,
- Isolement quasi total dans notre métier (absence de réunions d'équipes, mauvaise coordination de nos interventions de la part de l'employeur...),
- Matériels (gants, blouses...) et frais de transports le plus souvent à notre charge,
- Entraves syndicales fréquentes.

De surcroît, selon que nous exerçons au sein d'une entreprise privée, d'une association, ou auprès d'un particulier-employeur (et rémunérés ainsi en CESU), trois

conventions collectives différentes s'appliquent, entraînant des rémunérations et des droits différents, alors que nous effectuons exactement le même travail. « Diviser pour mieux régner » comme le dit l'adage.

Les réformes successives du droit du travail ne font qu'aggraver notre situation en nous privant de la médecine du travail, en générant une modulation du temps de travail... sur 3 ans, en payant moins cher les heures complémentaires, en nous excluant en partie du code du travail...

Avec la CNT-Solidarité Ouvrière, nous revendiquons :

- Une reconnaissance effective de nos métiers, associée à une augmentation significative de nos rémunérations,
- Le paiement de l'ensemble de nos frais de déplacements,
- Une même convention collective avec les droits communs, selon le principe du mieux-disant,
- Des droits liés au statut et non à l'employeur, pour éviter les conséquences du pluri-employeur et du mandataire,
- Un renforcement de la sécurité sociale et de son financement afin d'assurer une prise en compte correcte de la dépendance qui assure dignité aux personnes en perte d'autonomie et à nous-mêmes qui les accompagnons).



Bâtiment

Notre secteur concentre un grand nombre de petites entreprises. Il y est très difficile pour bon nombre d'entre nous de se faire entendre par le patron.

Trop d'heures de travail non payées, trop de pression pour que les chantiers soient terminés à la va-vite. Nous savons que tous seuls nous n'avons aucun pouvoir ou presque face à notre patron. Nous savons aussi que nos patrons, eux, sont organisés à la FFB, la CAPEB, la FNTP et la FFIE c'est à dire dans leurs syndicats patronaux.

Réunir tous les travailleurs du Bâtiment, des Travaux Publics, des Matériaux de Construction, nous organiser, cela nous permet d'aider chacun à se défendre face à son patron (prud'hommes et autres démarches juridiques ou administratives).

Regroupons-nous au sein de la CNT - Solidarité Ouvrière pour imposer le respect de nos droits et de notre dignité dans les TPE.

Avec la CNT-Solidarité Ouvrière, nous revendiquons :

- le respect des conventions collectives,
- un 13^e mois,
- le paiement de toutes les heures supplémentaires y compris les trajets entreprise-chantier-entreprise,
- le respect des normes de sécurité et de protection de la santé avec notamment fourniture par l'entreprise des EPI (équipements de protection individuelle),
- la reconnaissance de la pénibilité de nos travaux et la retraite à 55 ans à taux plein,
- le respect des jeunes avec un véritable statut d'apprenant, un salaire motivant, du temps de travail spécifique dédié à leur apprentissage pour leurs tuteurs,
- l'arrêt de la sous-traitance qui ne fait qu'engraisser les donneurs d'ordre,
- la suppression du système spécifique des congés payés dans le bâtiment qui ne fait que profiter à ces fameuses caisses de congés payés,
- l'intégration de toutes les entreprises à la caisse de congés intempéries quelle que soit leur taille et une meilleure prise en compte de la santé des travailleurs dans les arrêts pour intempéries,
- la régularisation de tous les travailleurs sans-papiers.



Élections T.P.E

2016

... suite de la page 1

Si personne ne travaille pour toi, que personne ne décide pour toi.

3 Le syndicat pour s'organiser, se former et lutter ensemble !

La CNT Solidarité Ouvrière pratique et se revendique de l'autogestion : c'est nous qui travaillons alors c'est nous qui décidons ! Au syndicat, le travailleur trouve conseils juridiques et autres aides concernant ses conditions de travail. Réunis en assemblée générale, les syndiqués se retrouvent, se soutiennent, échangent et décident ensemble des luttes à mener. À la CNT-Solidarité Ouvrière, l'accent est mis sur la formation. Elle est organisée, notamment sur le temps de travail, pour les représentants du personnel et pour tous les adhérents du syndicat.

4 Réfléchir ensemble à un autre projet de société

Même si elle agit pour la défense des intérêts immédiats des travailleurs (salaires, temps de travail, conditions de travail...), la CNT-Solidarité Ouvrière se fixe un but de transformation sociale révolutionnaire. Au syndicat, nous œuvrons ensemble pour un projet de société alternatif basé sur l'égalité économique et sociale, la démocratie directe.

Travailler tous pour travailler moins et autrement.



Dans toutes les TPE, la CNT-Solidarité Ouvrière revendique :

- l'égalité de traitement pour tous les salariés (petites et grandes entreprises),
- le droit à la formation professionnelle,
- la mise en place d'un véritable droit syndical dans les TPE.

Bulletin de contact

NOM

Prénom

Secteur d'activité

Adresse :

Tel :

Courriel :

à retourner à **CNT-Solidarité Ouvrière** : 4 rue de la Martinique - 75018 PARIS

Confédération Nationale des Travailleurs - Solidarité Ouvrière

contact@cnt-so.org - 01 40 34 71 80 - www.cnt-so.org



Élections TPE
2016